

FOSSE DE RETENUE -POMPE ÉLÉVATOIRE ET CLAPET

La réglementation municipale exige l'installation de dispositifs (soupapes de retenue horizontale ou clapet) visant à prévenir les refoulements d'égouts.

Ces équipements, peu coûteux, sont **obligatoires** sur tous les appareils de plomberie au sous-sol (toilette, lavabo, douche, lessiveuse, drain de plancher, etc.). Ces dispositifs doivent être installés uniquement sur les branchements secondaires de l'égout sanitaire du bâtiment et doivent être accessibles en tout temps pour assurer leur entretien (une à deux fois par année). Le Service de l'urbanisme recommande de vérifier les éléments suivants :

- enlever le couvercle d'accès à l'aide d'un tournevis;
- dévisser le bouchon;
- retirer le clapet (porte à bascule) pour le laver;
- nettoyer la charnière pour éliminer tout déchet accumulé;
- nettoyer le siège du clapet;
- réinstaller le clapet;
- revisser le bouchon et refermer le couvercle d'accès.

Nous vous rappelons que vous devez vous assurer du bon fonctionnement de la pompe élévatoire; ainsi, celle-ci devrait être examinée régulièrement.

Plusieurs éléments doivent être vérifiés soit :

- l'ajustement du niveau de la flotte;
- l'alimentation électrique;
- l'état du support de la pompe et de la colonne (rouille);
- le nettoyage du fond de la fosse de retenue;
- les raccordements de l'exutoire doivent être en tuyau rigide;
- le bon fonctionnement de la soupape de retenue (clapet, si requis).

Ces vérifications réduiront les risques d'inondation en période de fonte des neiges.

De plus, le Service de l'urbanisme recommande de vérifier la pompe élévatoire de la façon suivante :

- Ajouter de l'eau dans le bassin de captation pour vérifier que la pompe fonctionne correctement au moins 2 fois par année.



Fosse de retenue et pompe éléatoire



Clapet antirefoulement